

Auto-école Avenue de Paris  
66 Avenue de Paris  
95600 Eaubonne

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B / CS / AAC » DU PERMIS DE CONDUIRE

### LES ENJEUX DE LA FORMATION **partie 1**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

### **L'utilité de votre livret d'apprentissage ?**

Il est, avec votre demande de permis de conduire, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques. Dans ce livret, vous trouverez : - les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ; - les objectifs à travailler et à valider par des approches différentes

Il vous guide dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

### **Le déroulement de la formation **partie 2****

Dans un premier temps, vous travaillerez le code de la route avec un accès en salle pour des tests aux heures d'ouvertures et des cours collectifs pour aborder les thèmes du code de la route et de la sécurité routière. Une partie de la formation code se fait à distance via le code internet.

Voici la liste des thèmes que vous travaillerez :

**C : Le conducteur**

**U : Les autres usagers**

**D : Réglementation générale et divers**

**M : Eléments mécanique et autres équipements liés à la sécurité**

**S : Equipement de sécurité des véhicules**

**P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule**

**L : Dispositions légales**

**R : La route**

**E : Règles d'utilisation du véhicule avec le respect de l'environnement**

- Alcool et stupéfiants,
- Vitesse,
- Défaut de port de la ceinture,
- Distracteurs

Il faudra assister à au moins 4 cours théoriques avec un enseignant dans nos locaux :

Cours collectifs en présence d'un moniteur :

Cours collectifs en présence d'un moniteur :

Mardi de 18h à 19h : Thèmes D / M + Thèmes C / U\*

Mardi de 19h à 20h : Thèmes M / S / P + Thèmes L / R / E\*

Vendredi de 18h à 19h : corrections de séries (dvd) en interaction

Vendredi de 19h à 20h : Thèmes de sécurité routière (alcool, stupéfiants, vitesse, ceinture, distracteurs et PADA)

Détails des thèmes dessus en violet (exemple C = Le conducteur)

Test de code aux heures d'ouvertures du bureau

se renseigner à l'accueil pour connaître les thèmes abordés lors des cours.

Lorsque vos résultats nous sembleront satisfaisants et après avoir assisté aux 4 cours obligatoires, vous débuterez l'apprentissage de la conduite.

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

<b>1</b>	MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL
<b>2</b>	APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRULER DANS DES CONDITIONS NORMALES
<b>3</b>	ÊTRE EN CAPABLE DE CONDUIRE EN DIFFICILES PARTIE DE LA ROUTE AVEC DES AUTRES USAGERS
<b>4</b>	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève-conducteur au fil et à mesure de son évolution.

## Conditions de passage d'examen **partie 3**

### Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra obtenir 35 bonnes réponses sur 40 questions en salle ou sur internet (à distance) ce qui demande de l'entraînement. En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

**L'auto-école se charge de l'inscription aux centre d'examen / où c'est à vous de vous inscrire auprès d'un organisme agréé. Pour cette seconde option, il faut nous contacter pour obtenir le lien des prestataires agréés et votre numéro NEPH.**

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite. Durant ce délai, vous avez le droit à 5 tentatives. **Au-delà des 5 ans et/ou des 5 tentatives, votre réussite au code n'est plus valable**

### Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur et valider le REMC (35 heures en moyenne). Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite lorsque vous aurez terminé votre formation.

### Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Un enseignant de notre école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ; - suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ; - réaliser une manœuvre ; - procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours ; - appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ; - adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ; - faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables. - 1 Test de vue : l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre

vue. - 1 freinage de précision : la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Ci-dessous la grille d'évaluation

**CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)**



Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie connaissance du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée						0,5	0,5	
Maintenir les espaces de sécurité								1
<b>Sous-totaux</b>		1	10	9		0,5	0,5	1
Conduite économique et respectueux de l'environnement		0						
Sanctions		0						
<b>Total général</b>				<b>22</b>				

*Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l  
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool*

<b>BILAN</b>	<b>FAVORABLE (2)</b>
--------------	----------------------

- (1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)
- (2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

**L'auto-école se charge de la demande de fabrication du titre sécurisé : OU Vous expliquera les démarches à réaliser pour obtenir votre titre sécurisé.**